

# Solidarité avec le docteur Poupardin

mardi 25 septembre 2012, par [NPA \(comités divers\)](#) (Date de rédaction antérieure : 20 septembre 2012).

Le NPA du Val-de-Marne appelle au rassemblement unitaire organisé par le comité de soutien du D<sup>r</sup> Poupardin, le 26 septembre à 12 h 30 devant le tribunal de Créteil, en défense du médecin poursuivi par la CPAM.

Didier Poupardin, médecin à Vitry-sur-Seine, est poursuivi en justice par la CPAM du Val-de-Marne, qui lui réclame 2 612 euros à titre de préjudice, plus 4 000 euros de pénalité. Son « crime » : avoir mis toutes ses prescriptions médicales pour les patients en affection de longue durée (ALD) dans la zone haute de l'ordonnance « bizonnes », c'est-à-dire celle remboursée à 100 % par la Sécurité sociale, bref ne pas vouloir faire « raquer » les malades. Sachant que les malades risquent de ne pas se payer les médicaments remboursés à 30 % et du coup prennent des risques en rapport avec leur maladie grave. Le corps humain n'est pas bizonne !

Le D<sup>r</sup> Poupardin n'a jamais pratiqué le dépassement d'honoraires. Il exerce depuis longtemps dans un quartier populaire où il soigne des malades aux revenus souvent très modestes, parfois en grande difficulté sociale. Les patients en ALD qu'il suit depuis des années auraient, faute d'argent, renoncé aux soins s'ils avaient eu à payer une partie de leurs médicaments.

Alors que la CPAM s'acharne contre le D<sup>r</sup> Poupardin, elle fait preuve d'un scandaleux laxisme à l'égard de l'une des plus grandes multinationales pharmaceutiques mondiales, Sanofi, qui a fait 5,7 milliards d'euros de profits en 2011. La CPAM a en effet commis des erreurs effarantes dans une procédure de maladie professionnelle liée à l'amiante à l'usine Sanofi de Vitry-sur-Seine, ce qui fait que le groupe, pourtant condamné par la justice, n'aura pas à déboursier un seul centime. Les indemnités (de plus d'un million d'euros !) seront payées par... la Sécurité sociale.

Le NPA du Val de Marne apporte son total soutien au D<sup>r</sup> Poupardin et appelle au rassemblement unitaire, le 26 septembre à 12 h 30 devant le tribunal de Créteil, organisé par le comité de soutien du D<sup>r</sup> Poupardin.

Le NPA du Val-de-Marne exige l'arrêt des poursuites judiciaires contre le D<sup>r</sup> Poupardin et la suppression des ordonnances « bizonnes » instaurées en 1986. Il dénonce l'austérité pratiquée depuis des années par les gouvernements successifs, la casse des hôpitaux publics, le déremboursement des soins par la Sécurité sociale, la privatisation toujours plus grande du secteur de la santé, etc., qui contraint de plus en plus de malades à renoncer à se soigner.

Les malades doivent pouvoir se soigner selon leurs besoins et non selon leurs moyens. Pour le droit à la santé pour tous.

**Rassemblement de soutien le 26 septembre à 12 h 30 devant le tribunal de Créteil**

---

---

**P.-S.**

\* Publié dans : Hebdo Tout est à nous ! 162 (20/09/12).